



DÉCISION DU MAIRE

(Prise en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

N° VILLE_2018DC105

OBJET : FORMATION CONTRATS DOMMAGES AUX BIENS ET RESPONSABILITÉ CIVILE

Le maire de la ville de CORBAS (Rhône),

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2016_DL118 du conseil municipal du 15 décembre 2016, portant délégation du conseil municipal au maire,

VU la décision n° VILLE_2018DC094 autorisant la réalisation d'une session de formation « Assurances » pour les agents de la Ville et du CCAS,

CONSIDÉRANT la volonté de la collectivité de maintenir la démarche autour du projet « Contrats dommages aux biens et responsabilité civile » pour les agents de la Ville et du CCAS,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire, au regard des nécessités de service, de reporter au 20 novembre 2018 la session de formation initialement prévue le 11 octobre 2018.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'annuler la décision n° VILLE_2018DC094 autorisant la mise en œuvre d'une session de formation avec SIGMA RISK, le 11 octobre 2018, au bénéfice de Mesdames BEKHALED-OULHATRI, BELLIENI, CHARPENAY, DE SAINT JEAN, JULIENNE, VAN NIEUWENHUYSE, VELERUT et ZEGHDOUD et de Monsieur PEILLON.

ARTICLE 2 : De reporter la date de la formation au 20 novembre 2018.

ARTICLE 3 : Le coût global de la formation s'élève à 810 euros TTC. Le règlement de la dépense de 607,50 euros TTC relative aux agents de la Ville s'effectuera au chapitre 011 compte 520 fonction 6184, au chapitre 011 compte 20 fonction 6184, au chapitre 011 compte 40 fonction 6184, au chapitre 011 compte 020 fonction 6184 et au chapitre 011 compte 421 fonction 6184.

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du conseil municipal.

CORBAS, le 1 octobre 2018

Le maire,
Jean-Claude TALBOT



L'indépendance depuis 1985
CONSULTANT-AUDIT-ASSURANCES

Envoyé en préfecture le 01/10/2018
Reçu en préfecture le 01/10/2018
Affiché le 
ID : 069-216902734-20181001-VILLE_2018DC105-AU

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES ENTRE

La **COMMUNE DE CORBAS**

Place Jocteur

69960 CORBAS

Et représenté par son Maire

Ci-après dénommé le client

Et

SIGMA-RISK

SAS 2B2C CONSEILS sise

20 rue Verdi 34510 Florensac

Et représentée par sa présidente

Madame MH COMBE- COUTTET

Bureau de Lyon : 11 Quai André Lassagne 69001

Ci-après dénommé le prestataire

Concernant la prestation suivante :

Mission d'assistance pour une intervention en ASSURANCE

Siège social : 20 rue Verdi-34510 Florensac / BUREAU : 11 Quai André Lassagne 69001 Lyon
couttet.sigmarisk@me.com - 06.70.60.99.50.

SIGMA RISK / SAS 2B2C CONSEILS au capital de 10.000 €-RCS Béziers Siret 75236370500019 – Orias 12068240
SIGMA RISK - 2B2C CONSEILS est soumis au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) - 61, rue Taitbout 75436 Paris Cedex 9

Le prestataire s'engage aux prestations suivantes,

- **FORMATION AUX CONTRATS DOMMAGES AUX BIENS ET RESPONSABILITE CIVILE ET ETUDE DES CONTRATS SOUSCRITS EN 2017 PAR LA COMMUNE**
- **ETUDE DES CAS, LITIGES OU SINISTRES REMARQUABLES RENCONTRES PAR LA COMMUNE, AINSI QUE DU CONSTATA AMIABLE ET DE SON IMPACT SUR LA SINISTRALITE DE LA FLOTTE**
- **AIDE A LA MISE EN PLACE DE PROCESS SINISTRE : QUAND DECLARER, OU NE PAS DECLARER, INTERVENTION OU PAS D'UN EXPERT. EXPERT D'ASSURE, ROLE DE LA FRANCHISE**

La rencontre de type formation aura lieu le **20 Novembre 2018 de 9H00 à 12H00**, avec une pose de 10 mn intégrée

Le client, s'engage en contre partie à payer au prestataire les honoraires suivants :

Un montant de 675 € HT, ou 810 € TTC (TVA 20% = 135 €)

Le 27 Septembre 2018

Pour la Commune de Corbas

Pour SIGMA-RISK



SIGMA RISK
SAS 2B2C CONSEILS 20 rue VERDI 34510 FLORENSAC
RCS Béziers n° 75236370500019
ORIAS: 12068240 TVA: 67752363705

Convention de prestation de service établie conformément aux conditions de vente légales des prestations intellectuelles.

Siège social : 20 rue Verdi-34510 Florensac / BUREAU : 11 Quai André Lassaragne 69001 Lyon
coutelet.sigmarisk@me.com - 06.70.60.99.50.

SIGMA RISK / SAS 2B2C CONSEILS au capital de 10.000 €-RCS Béziers Siret 75236370500019 – Orias 12068240
SIGMA RISK - 2B2C CONSEILS est soumis au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) - 61, rue Taitbout 75436 Paris Cedex 9

Envoyé en préfecture le 01/10/2018

Reçu en préfecture le 01/10/2018

Affiché le



ID : 069-216902734-20181001-VILLE_2018DC105-AU

Envoyé en préfecture le 01/10/2018

Reçu en préfecture le 01/10/2018

Affiché le



ID : 069-216902734-20181001-VILLE_2018DC105-AU